

Enquête publique

Modification n°4 du plan local d'urbanisme de Hoerdt
Approbation

Par délibération en date du 23/06/2025, le conseil communautaire a approuvé la modification n°4 du plan local d'urbanisme de Hoerdt. Cette délibération a fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Hoerdt à compter du 18/07/2025.

Le dossier est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Hoerdt aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la préfecture. Il est publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

470760500

Modification n°4 du plan local d'urbanisme de Kurtzenhouse
Approbation

Par délibération en date du 23/06/2025, le conseil communautaire a approuvé la modification n°1 du plan local d'urbanisme de Kurtzenhouse. Cette délibération a fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Kurtzenhouse à compter du 21/07/2025.

Le dossier est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et à la mairie de Kurtzenhouse aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la préfecture. Il est publié sur le Géoportail de l'urbanisme.

470761200

PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

Avis d'enquête publique relative au projet de modification
n°1 du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau

Par arrêté en date du 8 septembre 2025, le Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

1 - Durée de l'enquête et constitution du dossier : Cette enquête se déroulera du mardi 7 octobre au jeudi 6 novembre 2025 inclus (soit un total de 31 jours).

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- d'une notice de présentation de la procédure et de son cadre réglementaire ;
- du projet de modification n°1 du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau ;
- de la justification des choix ;
- des avis recueillis auprès des personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;
- de la délibération du comité syndical du PETR décidant de ne pas soumettre le projet de modification n°1 du SCOT du Pays de Saverne, Plaine et Plateau à évaluation environnementale ;
- d'une synthèse des avis des personnes publiques associées.

2 - Consultation du dossier d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de projet de modification n°1 du SCOT et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête seront disponibles :

- Sur le site internet suivant : <http://www.paysdesaverne.fr>

- En format papier au siège administratif du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau situé au 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne et aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- En format papier au siège des communautés de communes suivantes et aux horaires d'ouverture indiqués :

* Communauté de communes du Pays de Saverne, 16 rue du Zornhoff à Saverne : lundi au jeudi 8h30 - 12h00 et 13h30 - 16h00

* Communauté de communes de Hanau - La Petite Pierre, 10 rue d'Obermodern à Bouxwiller : lundi-mercredi-vendredi 9h00 - 12h30, mardi-jeudi 14h00 - 17h00

* Communauté de communes de l'Alsace Bossue, 14 rue Vincent d'Indy à Sarre-Union : lundi au jeudi 8h00 - 12h00 et 13h00 - 16h45, vendredi 8h00 - 17h00

Le dossier d'enquête sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique au siège administratif du PETR, aux jours et heures habituels d'ouverture susmentionnés.

3 - Présentation des observations : Au siège du PETR et dans chacun des 3 lieux d'enquête publics désignés ci-avant, le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées. Les observations peuvent également être adressées à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège administratif du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau :

- soit par courrier adressé au PETR, 10 rue du Zornhoff 67700 Saverne

- soit par courrier électronique, à l'adresse : contact@paysdesaverne.fr

Les observations et propositions seront consultables sur le site internet suivant : www.paysdesaverne.fr

4 - Commissaire enquêteur : Pour l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, Mme la Vice-Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. André CHARLIER en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Thierry DAUMONT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

5. Permanence d'accueil du public : Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public qu'il recevra dans les locaux des communautés de communes aux jours et horaires suivants :

- **Mardi 7 octobre de 9h30 à 11h30** à la Communauté de communes du Pays de Saverne, 16 rue du Zornhoff à Saverne

- **Mardi 7 octobre de 14h30 à 16h30** à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, 14 rue Vincent d'Indy à Sarre-Union

- **Jeudi 16 octobre de 9h30 à 11h30** à la Communauté de communes de Hanau - La Petite Pierre, 10 rue d'Obermodern à Bouxwiller

- **Jeudi 16 octobre de 14h30 à 16h30** à la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, 14 rue Vincent d'Indy à Sarre-Union

- **Lundi 27 octobre de 9h30 à 11h30** à la Communauté de communes du Pays de Saverne, 16 rue du Zornhoff à Saverne

- **Lundi 27 octobre de 14h30 à 16h30** à la Communauté de communes de Hanau - La Petite Pierre, 10 rue d'Obermodern à Bouxwiller

- **Jeudi 6 novembre de 15h00 à 17h00** à la Communauté de communes du Pays de Saverne, 16 rue du Zornhoff à Saverne

6 - Suites de l'enquête publique : Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site internet du PETR dans la rubrique « SCOT » ;

- sur support papier, au siège du PETR et au siège des communautés de communes où s'est déroulée l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin.

Cette mise à disposition durera pendant une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique. La décision d'approbation de la modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale relève de la compétence du Comité Syndical du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Toute information sur le projet pourra être obtenue auprès de M. le Président du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau, ou de M. le Directeur du Pays de Saverne Plaine et Plateau, aux coordonnées suivantes : 03 88 71 25 51 / contact@paysdesaverne.fr

470806100

Marchés publics et privés

Avis d'attribution



Avis d'attribution

Classification CPV : 45215213

Lot 07 CHARPENTE METALLIQUE / SERRURERIE

Classification CPV : 45261100

Lot 08 OSSATURE BOIS / CHARPENTE BOIS

Classification CPV : 45261100

Lot 09 BARDAGE

Classification CPV : 45262650

Lot 10 COUVERTURE / ZINGUERIE

Classification CPV : 45261210

Lot 11 ETANCHEITE / ZINGUERIE / VEGETALISATION

Classification CPV : 45261420

Lot 12 MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Classification CPV : 45421000

Lot 13 OCCULTATIONS

Classification CPV : 45421143

Lot 14 PLATRERIE / PLAFOND / FLOCAGE

Classification CPV : 45410000

Lot 15 MENUISERIE INTERIEURE BOIS / MOBILIER

Classification CPV : 45421000

Lot 16 CHAPE / CHAPE PONCEE

Classification CPV : 45432100

Lot 17 CARRELAGE / FAIENCE

Classification CPV : 45431000

Lot 18 REVETEMENT DE SOL SOUPLE

Classification CPV : 45432100

Lot 19 PEINTURE

Classification CPV : 45442100

Lot 20 ECHAFAUDAGE

Classification CPV : 45262100

Lot 21 CHAUFFAGE / VENTILATION

Classification CPV : 45331000

Lot 22 SANITAIRE

Classification CPV : 45232460

Lot 23 ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES

Classification CPV : 45310000

Lot 24 PHOTOVOLTAIQUE

Classification CPV : 45261250

Lot 25 ASCENSEUR

Classification CPV : 45313000

Lieu d'exécution des lots : 9 rue du Noisetier - 67390 Marckolsheim

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire sur site : Mardi 23 septembre 2025 à 14 heures

Lot 03 CURAGE / DECONSTRUCTION

Lot 04 TERRASSEMENT / VRD

Lot 05 PAYSAGE

Lot 06 GROS-OEUVRE

Lot 08 OSSATURE BOIS / CHARPENTE BOIS

Détails sur la visite (si oui) : Cf. Article 2.3. du Règlement de consultation.

Autres informations complémentaires :

1. La maîtrise d'œuvre est assurée par : Agence BUOB Architecte à Mulhouse

2. Le délai de validité des offres : 120 jours.

Pour information : Le lot 01 TRANSPORT / SCIAGE / SECHAGE bois local et le lot 02 DESAMANTAGE font partie de l'opération mais ont été lancé de manière anticipée dans une consultation précédente.

3. Procédure de recours :

- Tribunal compétent : Tribunal administratif de Strasbourg

- Voies de recours ouvertes aux candidats :

* Référe précontractuel des articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) pouvant être exercé avant la signature du contrat

* Référe contractuel des articles L.551-13 à L.551-23 du CJA pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA

* Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis : 09 septembre 2025

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Maire

470806400

Vie des Sociétés

Constitutions de sociétés



Fiduciaire d'Audit et de Consultants Juridiques

Société d'Avocats - Conseil en droit fiscal

32 rue du 22 Novembre - 67000 STRASBOURG

Tél. 03 88 32 14 15

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 2 septembre 2025, à STRASBOURG.

Dénomination : GENEVITA.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 15 rue des Moulins, 67000 Strasbourg.

Objet : l'acquisition d'un patrimoine immobilier par achats, apports, constructions, prise en crédit-bail immobilier ou bail à construction ou bail emphytéotique ; et la gestion, l'exploitation dudit patrimoine par voie de location de biens immobiliers non meublés et non équipés ou meublés et équipés.

Durée de la société : 99 année(s).

Capital social fixe : 1000 euros

Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, y compris aux conjoints, ascendants ou descendants des associés, qu'avec le consentement unanime des associés.

Gérant :

Monsieur Marc FALLER, demeurant 15 rue des Moulins, 67000 Strasbourg

La société sera immatriculée au RCS de Strasbourg.

Pour avis.

470317000

Changements de dirigeants

STRASBOURG CENTRE ENERGIES

SA au capital de 1 500 000 €